



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 juin 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 21), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 66 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question 3), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA à M. Nicolas BODIN, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON à Mme Marie ZEHAF, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 15 - Mise en oeuvre du PC sécurité-sûreté

Mise en œuvre du PC sécurité-sûreté

Rapporteur : Mme l'Adjointe THIEBAUT

I - Contexte et enjeux

L'enjeu de la création d'un PC sécurité-sûreté est d'améliorer et de pérenniser la sécurité du patrimoine immobilier et culturel de la Ville de Besançon, tout en conservant les missions d'ores et déjà exécutées au profit des 3 collectivités par la direction Parc Automobile et Logistique, telles que la sécurité du Centre Technique Municipal (CTM), la gestion des astreintes, des interventions ou la permanence téléphonique en dehors des heures ouvrées. Le PC sécurité-sûreté sera composé de 18 agents de catégorie C. L'évolution technique est également prise en compte. Le CTM sera équipé de systèmes de contrôles d'accès et de supervision par caméra, la station carburant sera automatisée et ne nécessitera plus de pompiste en permanence.

Les créations du PC Sécurité-sûreté et du poste du responsable du PC ont été décidées lors des conseils du mois de mai 2017.

L'objet de cette nouvelle délibération est d'une part l'intégration du poste du chef d'équipe des gardiens, des 7 postes de gardien du Centre Technique et d'1 poste de pompiste (les 9 existant au PAL) au sein du PC, et, d'autre part, la création de 8 postes d'agents de surveillance et de sécurité-sûreté par redéploiement des moyens précédemment mobilisés par la Ville. Ces 8 postes sont intégralement financés par la ville, via la clé de répartition, mentionnée dans la convention de mutualisation de la DPAL.

Les évolutions techniques du CTM et de la station carburant nécessitent la transformation du poste de pompiste en poste de gestionnaire de la station.

Ces propositions ont été présentées en Comité Technique le 30 mai 2017.

II - Organisation

Le rattachement de cette équipe au sein de la direction Parc Automobile et Logistique entraîne une évolution des missions de ce service. Il est proposé un avenant à la convention de mutualisation de la DPAL (cf. avenant joint en annexe).

En termes financiers, conformément à l'avenant n° 1 à la convention de création de services communs entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS pour le Parc Auto Logistique en vigueur au 1^{er} janvier 2016, la clé technique à 3 entités (ex clé PAL) s'applique pour partie au PC sécurité (périmètre actuel des gardiens-veilleurs).

Pour 2017, la clé de répartition prévisionnelle est la suivante : 82,95 % pour la Ville, 9,24 % pour le Grand Besançon et 7,81 % pour le CCAS. Il conviendra d'ajuster pour 2017 cette clé en fonction de l'activité réelle du service pour chaque entité (CLECT de décembre 2017).

Néanmoins, au regard du périmètre couvert par le PC sécurité pour la Ville (bâtiments culturels), il est proposé que les 9 postes (le responsable du PC et 8 postes d'agents) créés soient pris en charge par la Ville de Besançon à 100 % par imputation sur l'AC.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- prendre connaissance de :

- l'intégration du poste de chef d'équipe des gardiens, relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise en tant qu'1 poste d'adjoint au responsable du PC relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise,
- l'intégration des 7 postes de gardien du CT et d'1 poste de pompiste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques au sein du PC en tant que 8 postes d'agents de surveillance et de sécurité-sûreté, relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques,
- la création de 8 postes d'agents de surveillance et de sécurité-sûreté de catégorie C, relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques au sein de la direction Parc Automobile et Logistique dans le cadre d'un redéploiement de moyens précédemment mobilisés au sein de la Ville,
- le redéploiement d'un poste de pompiste en poste de gestionnaire de la station carburant, relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques,
- la modification de la convention de mutualisation de la DPAL,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention Agglomération/Ville/CCAS relative au PAL, joint en annexe.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 2, 3 et 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le

03 JUL. 2017

Contrôle de légalité

